



TEXTE ADOPTÉ n° 636  
« Petite loi »

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

7 avril 2011

---

---

## PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'accord entre  
le Gouvernement de la République française et  
le Gouvernement de la **République bolivarienne du Venezuela**  
sur l'**emploi des personnes à charge**  
des **membres des missions officielles.***

(Texte définitif)

*L'Assemblée nationale a adopté, sans modification, le projet de loi,  
adopté par le Sénat en première lecture, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

*Sénat :* 429 (2008-2009), 295, 296 et T.A. 67 (2009-2010).

*Assemblée nationale :* 2317 et 3249.

---

### Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela sur l'emploi des personnes à charge des membres des missions officielles, signé à Paris le 2 octobre 2008, et dont le texte est annexé à la présente loi <sup>(1)</sup>.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 7 avril 2011.*

*Le Président,*  
*Signé : BERNARD ACCOYER*

---

(1) Nota : voir le document annexé au projet de loi n° 2317.

ISBN : 2-1113-2137-0



ISSN 1240 - 8468